

Dossier

# Terres australes

CRÉÉE LE 3 OCTOBRE 2006, LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES TERRES AUSTRALES FRANÇAISES EST À L'AUBE DE SOUFFLER SES DIX BOUGIES. CET ÉVÈNEMENT IMPORTANT INVITE À LA RÉTROSPECTIVE, À SE REMÉMORER LE CHEMIN PARCOURU ET LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE AU COURS DE CETTE DERNIÈRE DÉCENNIE. IL EST ÉGALEMENT UNE TRÈS BELLE OPPORTUNITÉ POUR SE TOURNER VERS L'AVENIR ET DESSINER LA RÉSERVE DE DEMAIN.

## Préserver les milieux extrêmes

Dix ans de conservation  
pour la réserve naturelle nationale  
des Terres australes françaises

Par Cédric Marteau  
Directeur de la réserve naturelle  
des Terres australes françaises



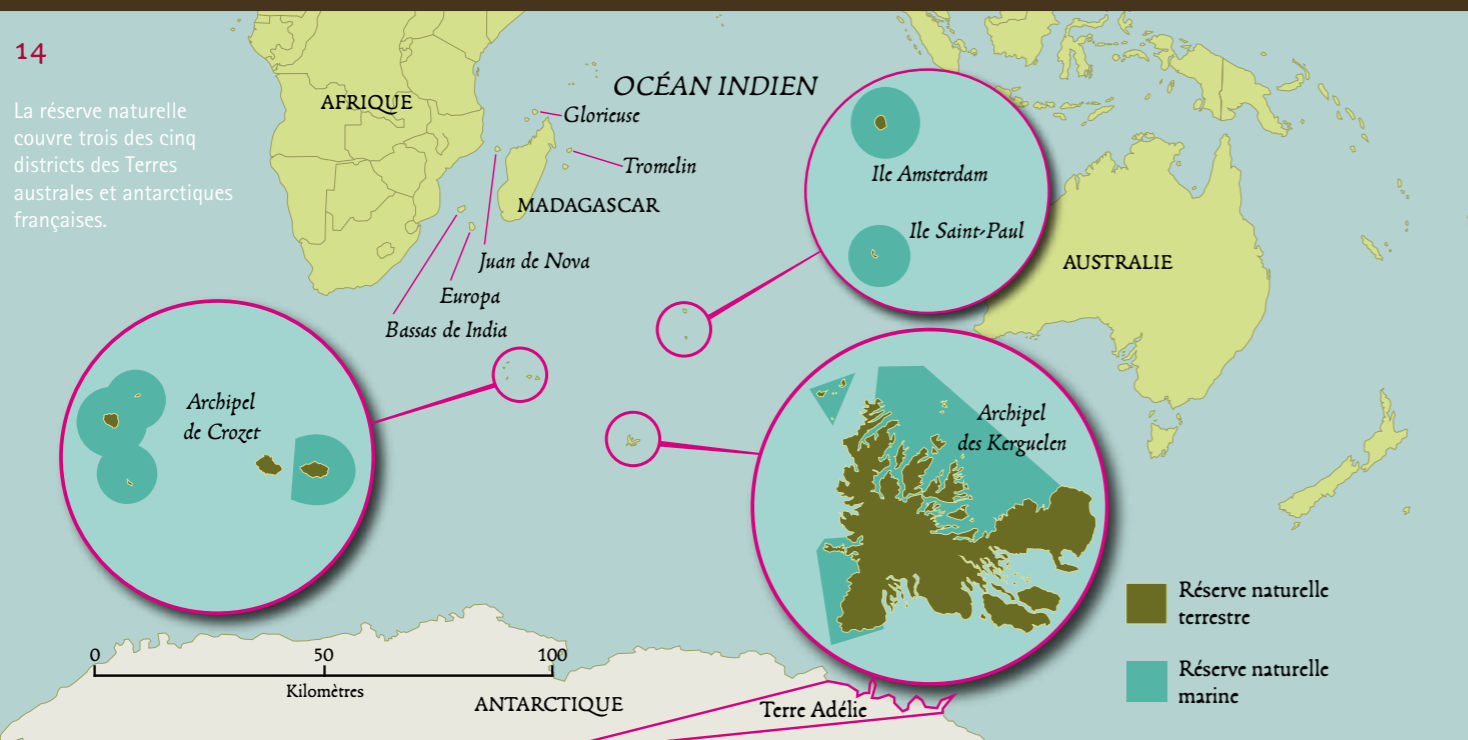
Dans le sud de l'océan Indien, la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, créée en 2006, rassemble l'archipel de Crozet, l'archipel des Kerguelen et les îles Saint-Paul et Amsterdam. Cette réserve couvre une superficie de plus de 22 700 km<sup>2</sup>, dont 7 000 km<sup>2</sup> de domaine terrestre et 15 700 km<sup>2</sup> de domaine maritime. Elle est de loin la plus grande réserve naturelle de France et la plus grande zone humide protégée d'Europe (convention RAMSAR). L'isolement extrême et l'éloignement de toute source de contamination, l'endémisme prononcé, la très forte

Baie Américaine, île de la Possession, Crozet (cliché A. Dervaux).

relation trophique entre les domaines marin et terrestre font de ces territoires subantarctiques, découverts seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle, des milieux originaux sans équivalent et très largement préservés. Ces îles, les plus vastes des rares terres émergées du sud de l'océan Indien, constituent un refuge essentiel pour des millions d'oiseaux et de mammifères marins se reproduisant à terre.

14

La réserve naturelle couvre trois des cinq districts des Terres australes et antarctiques françaises.



### Gestion et concertation

La réserve est administrée par la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) dont le siège est situé à Saint-Pierre de La Réunion. Cette collectivité d'Outre-mer, créée en 1955, est formée par cinq districts : l'archipel de Crozet, l'archipel des Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la terre Adélie au sein du continent antarctique, et les îles Éparses de l'océan Indien. Les trois districts austraux, tous classés en réserve naturelle depuis 2006, sont desservis par voie maritime via le *Marion Dufresne II* depuis l'île de La Réunion.

Les TAAF sont placées sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur, qui est à la fois représentant de l'État et responsable de la collectivité. Un comité de gestion et un conseil scientifique de la réserve, composés des mêmes membres que les instances de conseil des

TAAF - à savoir le Conseil consultatif pour le Comité de gestion et le Comité de l'environnement polaire (CEP) pour le Conseil scientifique - se réunissent chaque année pour donner leur avis sur le fonctionnement et les orientations de la réserve mis en place par le gestionnaire.

Par ailleurs, afin d'apporter un cadre scientifique d'excellence aux actions de la réserve, une convention entre l'Institut polaire français Paul-Émile Victor (IPEV) et les TAAF a été signée en décembre 2009. Celle-ci permet la mise en place de programmes de recherche dédiés à la connaissance et à la gestion de l'environnement. De ce fait, plusieurs laboratoires collaborent avec les agents de la réserve naturelle pour mener les activités d'inventaire et d'observation. D'autres programmes de recherche sont également mis en œuvre afin d'apporter des validations scientifiques aux actions de gestion environnementale.

Ce sont ainsi 44 espèces d'oiseaux qui se reproduisent dans la réserve, parmi lesquelles plusieurs sont strictement endémiques à cet espace protégé (le canard d'Eaton, *Anas eatoni*; le cormoran de Kerguelen, *Phalacrocorax verrucosus*; le prion de Mac Gillivray, *Pachyptila macgillivrayi*; etc.). Autre espèce emblématique, l'albatros d'Amsterdam (*Diomedea amsterdamensis*), endémique de l'île du même nom, dont la population est inférieure à 200 individus. Par ailleurs, les manchots royaux (*Aptenodytes patagonicus*), qui se regroupent pour se reproduire, peuvent former des colonies de plus d'un million d'individus. C'est le cas à Crozet où se trouve la plus vaste colonie au monde. Les plages des Kerguelen accueillent la seconde population mondiale d'éléphants de mer du sud (*Mirounga leonina*), avec près de 260 000 reproducteurs, et les eaux côtières de l'archipel abritent la seule population d'une

Éléphants de mer du sud, Kerguelen (cliché A. Falguier).



15



Le *Marion Dufresne II* aux Kerguelen (cliché A. Dervaux).



sous-espèce du dauphin de Commerson (*Cephalorhynchus commersonii*).

La préservation de ces territoires et la conservation des espèces qui s'y trouvent (notamment les espèces menacées d'extinction) représentent un objectif majeur dans le maintien de la biodiversité en France et au niveau international. Si l'isolement naturel des îles et les mesures de gestion mises en place ont permis le maintien de cet environnement exceptionnel, l'intégrité de ces écosystèmes repose sur de fragiles équilibres particulièrement vulnérables à la moindre perturbation.

Plusieurs catégories d'agressions menaçant la biodiversité de la réserve naturelle sont à ce jour bien identifiées. Si certaines relèvent de changements globaux qui ne peuvent être traités qu'à l'échelle de la planète (changements climatiques, polluants atmosphériques, etc.), d'autres sont d'origine locale et généralement liées aux activités anthropiques passées ou présentes. Pour mieux connaître et protéger ce patrimoine, la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises a mis en place depuis maintenant dix ans un système de gestion efficace qui s'appuie sur l'excellence scientifique, porté par l'Institut polaire français Paul-Émile Victor (IPEV). Présents de manière permanente sur les îles australes, les agents de la réserve et une partie des scientifiques élaborent et mettent en œuvre des actions de connaissance, d'inventaire et d'observation.

Cette complémentarité entre les travaux scientifiques menés et la gestion durable du territoire portée par les TAAF a permis de trouver des solutions concrètes pour concilier activités humaines et préservation de l'environnement. L'installation de caillebotis sur les principaux sentiers fragilisés de l'île de la Possession (archipel de Crozet) permet, par exemple, de maintenir les stations d'observation scientifique tout en



Baie Larose, Kerguelen (cliché F. Le Bouard).

limitant au maximum les effets du piétinement qui favorise la dispersion des plantes invasives. Les espèces exotiques constituent en effet une réelle menace pour la biodiversité indigène de ces îles.

### Faire face aux espèces introduites

Les espèces indigènes de la réserve naturelle ont évolué dans un isolement extrême et sont très sensibles à l'introduction de nouvelles espèces. L'invasion par certaines plantes exogènes a par exemple modifié la composition des communautés végétales. Localement, certaines espèces d'insectes indigènes sont en régression. Les lapins introduits par les premiers navigateurs modifient fortement les habitats, tandis que les



Habitats primitifs aux Kerguelen (cliché S. Gutjahr).

rats et les chats sont des prédateurs redoutables pour les oiseaux de la réserve. Aujourd'hui encore, l'introduction involontaire d'espèces exogènes menace la biodiversité de ces territoires.

C'est pourquoi la réserve développe depuis plusieurs années des mesures de biosécurité pour éviter d'introduire ou de propager sur le territoire graines et invertébrés exogènes ou agents pathogènes. Ainsi chaque passager du *Marion Dufresne II* est-il soumis à une procédure de biosécurité consistant à décontaminer l'ensemble des vêtements, des chaussures et du matériel avant de débarquer sur un district ou avant de se déplacer au sein même d'un district. Pour ce qui est du fret, les containers ou autres contenants sont nettoyés à l'eau ou à l'air (sous haute pression) lors de leur chargement à bord du navire à La Réunion. Des procédures de nettoyage des fruits et légumes importés sont aussi mises en place.

La sensibilisation et l'implication des personnes séjournant dans la réserve (militaires, scientifiques, gestionnaires, techniciens) à ces mesures de biosécurité sont indispensables à la préservation de la biodiversité de ces milieux insulaires. Les agents de la réserve s'emploient à les rendre systématiques et à les généraliser à tous les niveaux logistiques et à tous les navires entrants.

### Restaurer les boisements naturels

Outre la lutte contre les espèces introduites, les actions de restauration des populations d'espèces menacées tiennent une place importante au sein de la réserve. C'est le cas pour le phylica (*Phylica arborea*), seul arbre de ces territoires austraux qui n'est présent dans le monde que sur l'archipel britannique de Tristan Da Cunha, dans l'océan Atlantique. En effet, suite à l'arrivée de l'homme sur l'île en 1696 et aux conséquences de ses activités (prélèvements, incendies et introduction de bovins), le *Phylica arborea* avait quasiment disparu de l'île d'Amsterdam au XX<sup>e</sup> siècle. Entre 1989 et 1993, 7 000 individus ont été replantés sur le versant est de l'île par des scientifiques. Face au succès de cette première campagne de repeuplement, la réserve naturelle a confirmé l'importance de la restauration de l'espèce en en faisant un axe fort de son plan de gestion et en créant en 2011, sur la base Martin-de-Viviés, une pépinière pour entreprendre durablement la production de plants et leur réintroduction en milieu naturel.

Depuis le début du plan de restauration, 2 200 arbres ont été replantés en milieu naturel pour un taux de survie supérieur à 90 % : ces résultats sont encourageants et justifient la poursuite de cette action dans la perspective de reconstituer

des boisements denses et à expansion naturelle de phylicas sur Amsterdam.

### Se mobiliser pour l'emblématique albatros

À l'instar de la restauration du phylica, de nombreuses actions visent à protéger l'albatros d'Amsterdam, espèce endémique de l'île dont la conservation représente un des enjeux majeurs de la réserve. En effet, la population de cette espèce étant très faible (180 individus estimés), il a été classé en danger critique d'extinction par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et figure sur sa Liste rouge parmi les 14 espèces d'oiseaux de la réserve considérées comme menacées.

Face aux enjeux majeurs de conservation de l'albatros d'Amsterdam, la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, en collaboration étroite avec les scientifiques du CNRS de Chizé (programme de l'IPEV) et plusieurs partenaires nationaux (la Ligue pour la protection des oiseaux, par exemple), a prévu un plan national d'actions pour la sauvegarde de cette espèce. Ce plan regroupe plus de vingt actions de conservation pour améliorer le statut de protection de l'espèce à court, moyen et long termes. Parmi celles-ci figurent des mesures d'atténuation des captures accidentelles par des bateaux de pêche (lestage des lignes, mise à l'eau des lignes de nuit, installation de banderoles d'effarouchement), des études sur deux bactéries potentiellement pathogènes, un protocole de biosécurité strict pour accéder aux colonies d'oiseaux de l'île, etc.

La conduite de ces actions marque la volonté de la réserve des Terres australes françaises d'inscrire sur le long terme une démarche engagée de préservation de la biodiversité. 🌿



Pointe des Moines, île de la Possession, Crozet (cliché S. Unterthiner).



Pépinière de phylicas, Amsterdam (cliché A. Rhumeur).



Albatros d'Amsterdam, Amsterdam (cliché R. Harivel).

### En 2016, la réserve fête ses dix ans



Depuis dix ans maintenant, la réserve œuvre pour la connaissance et la conservation du patrimoine exceptionnel des îles subantarctiques françaises. Les premières années (2006-2011) ont été consacrées à la définition de l'organisation de la réserve au sein de la collectivité des TAAF et à la rédaction de son plan de gestion quinquennal. Les années suivantes, la réserve a déployé des agents de terrain sur l'ensemble des îles australes pour assurer la mise en œuvre des actions définies par le premier plan de gestion (2011-2015). Cette équipe multidisciplinaire, travaillant de concert avec le siège des TAAF, les îles et les laboratoires métropolitains partenaires, constitue le

socle de la réserve ; elle a permis d'initier la majorité des actions prévues par le plan de gestion, tout en travaillant sur de nouvelles, imposées par l'actualité politique et environnementale du territoire.

Aujourd'hui, forte d'une décennie de travail, la réserve naturelle se lance dans la candidature à la Liste verte UICN et dans la constitution du dossier d'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco. Ces projets d'envergure internationale s'accompagnent d'une révision du périmètre de la réserve naturelle qui devrait s'étendre, dès l'année 2017, à une large partie des zones économiques exclusives des TAAF. Cette extension devrait permettre de créer une des plus grandes aires marines protégées de notre planète.

Pour en savoir plus, visitez le site Internet des TAAF [www.taaf.fr](http://www.taaf.fr)